

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1663

2 septembre 2006

### SOMMAIRE

A & M Industries, S.à r.l., Luxembourg .....	79796	bourg .....	79812
AL Investments, Sicav, Luxembourg .....	79800	HBI Nissanstrasse, S.à r.l., Luxembourg .....	79812
Andreas Hoves-Intern Transport Service, S.à r.l., Bertrange .....	79806	IAM Trust, S.à r.l., Luxembourg .....	79820
Andreas Hoves-Intern Transport Service, S.à r.l., Bertrange .....	79806	IAM Trust, S.à r.l., Luxembourg .....	79820
Andreas Hoves-Intern Transport Service, S.à r.l., Bertrange .....	79806	IB Finance S.A.H., Luxembourg .....	79804
Arlon Properties S.A., Luxembourg .....	79822	IB Finance S.A.H., Luxembourg .....	79806
Bepinoja, S.à r.l., Luxembourg .....	79801	IG TOP, S.à r.l., Luxembourg .....	79787
Bepinoja, S.à r.l., Luxembourg .....	79802	Immo-R S.A., Luxembourg .....	79779
BSI-New Biomedical Frontier, Sicav, Luxembourg	79799	Industrial Securities Cuisery, S.à r.l., Luxembourg	79798
Burger King (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	79786	Industrial Securities Luxembourg, S.à r.l., Luxem- bourg .....	79800
Café Pins, S.à r.l., Munsbach .....	79787	Industrial Securities Nanterre, S.à r.l., Luxem- bourg .....	79799
Cerlux S.A., Luxembourg .....	79786	Industrial Securities Parc de Medici, S.à r.l., Lu- xembourg .....	79797
CGI Information Systems and Management Con- sultants S.A., Luxembourg .....	79821	Interas S.A.H., Luxembourg .....	79810
Charlotte Properties S.A., Luxembourg .....	79819	J Motors Import-Export, S.à r.l. ....	79780
Compagnie Européenne de l'Acier S.A., Luxem- bourg .....	79807	Kipp-Trans, S.à r.l., Esch-sur-Alzette .....	79788
Cotulux S.A., Foetz .....	79796	LBL Investments S.A., Luxembourg .....	79797
Cotulux S.A., Foetz .....	79796	Lotus Invest S.A., Luxembourg .....	79781
Da Silva Services, S.à r.l., Berchem .....	79798	MIBL Finance (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	79795
Dimalux S.A., Luxembourg .....	79807	N.D. Associés S.A., Luxembourg .....	79795
Dropal S.A., Luxembourg .....	79807	NL Europe S.A., Luxembourg .....	79802
East Europe S.A., Luxembourg .....	79781	NL Europe S.A., Luxembourg .....	79803
Elcoteq Network S.A., Luxembourg .....	79788	Ocra (Luxembourg) S.A., Luxembourg .....	79795
Electric Power Tools Europe Holding B.V., S.à r.l., Luxembourg .....	79812	Pacer S.A., Luxembourg .....	79778
Estelle Financière S.A., Luxembourg .....	79807	Pat Holding S.A., Luxembourg .....	79778
F.G.P.S.S., Fruytier Group Purchase, Sales and Services S.A., Mamer .....	79822	Ramirez-Data S.A., Ehlerange .....	79797
F.G.P.S.S., Fruytier Group Purchase, Sales and Services S.A., Mamer .....	79824	Ramirez-Electro S.A., Ehlerange .....	79798
Felijo Holding S.A., Luxembourg .....	79822	Rep International, S.à r.l., Luxembourg .....	79808
Fidelis S.A., Luxembourg .....	79778	Rep International, S.à r.l., Luxembourg .....	79809
First Foods S.A., Luxembourg .....	79780	Rêverine Décoration Nia, S.à r.l., Pétange .....	79810
Forteri Lux S.A., Bertrange .....	79799	Rhein Securities Holding, S.à r.l., Luxembourg ..	79789
G.G. Industrie, S.à r.l., Ehlerange .....	79786	Société d'Investissements Montblanc S.A., Lu- xembourg .....	79796
Gulf Saqr, S.à r.l., Luxembourg .....	79781	Société Financière Immobilière S.A., Luxembourg	79780
GVO S.A., Aspelt .....	79788	Société Holding de l'Etoile S.A., Luxembourg ...	79810
Habitat Conseil Luxembourg, S.à r.l., Bettem- bourg .....		Somel S.A., Luxembourg .....	79787
		Sperotto International Trading S.A., Luxembourg	79781
		System Solutions Luxembourg S.A., Strassen ...	79821
		Wactrans Luxembourg, S.à r.l., Rodange .....	79779
		Zatra S.A., Luxembourg .....	79809

79778

**PACER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 95.124.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR09725, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(066628.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

**FIDELIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R. C. Luxembourg B 94.776.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 19 juin 2006 que:

1. Monsieur Riccardo Moraldi et Monsieur David De Marco ont démissionné de leur poste d'administrateur.

2. Monsieur Benoit Sirot, né à Villerupt (France), le 1<sup>er</sup> mai 1965, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf et Monsieur Jan Rottiers, né à Naples (Italie), le 31 octobre 1964, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, ont été élus administrateurs.

Les nouveaux administrateurs sont élus pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2011.

3. CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l. a démissionné de sa fonction de Commissaire.

4. Monsieur Olivier Dorier, employé privé, né à Saint-Remy/Saône et Loire (France), le 25 septembre 1968, demeurant professionnellement à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis a été nommé nouveau commissaire pour une période expirant à l'issue de la prochaine assemblée générale qui se tiendra en l'an 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00371. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065488.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

**PAT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.  
R. C. Luxembourg B 60.306.

*Extrait du procès-verbal d'une réunion de l'assemblée générale tenue au siège social le 6 mai 2005*

Il résulte de cette assemblée générale que le conseil d'administration de la société est renouvelé comme suit pour une période de 6 ans:

- Madeleine Meis, Administrateur, domiciliée à L-9647 Doncols, Duerfstrooss 96;
- ADAMAS S.A., Administrateur;
- KROSSWORD ENTERPRISES LIMITED, Administrateur.

Le conseil d'administration décide de nommer aux postes de Présidente et d'administrateur délégué, Madame Madeleine Meis.

Le mandat du commissaire, la FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A., ayant son siège social à L-2714 Luxembourg, rue du Fort Wallis, 6-12, est également renouvelé pour 6 ans.

Les mandats ainsi renouvelés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale de 2011.

Pour extrait conforme

Pour PAT HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 28 avril 2006, réf. DSO-BP00212. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(065723.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

79779

**IMMO-R, Société Anonyme.**

Siège social: L-1134 Luxembourg, 12, rue Charles Arendt.  
R. C. Luxembourg B 93.736.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement à Luxembourg en date du 20 avril 2006*

(...)

5. Le mandat des administrateurs, de l'administrateur délégué et du commissaire est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2011.

Monsieur Yves Rommelfanger avec domicile professionnel au 12, rue Charles Arendt à L-1134 Luxembourg est nommé administrateur délégué.

6. Il a été constaté que le nom du commissaire chargé du contrôle des comptes a été modifié en FIDUCIAIRE GÉNÉRALE DE LUXEMBOURG S.A. avec pour adresse 560 A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Le mandataire de la société*

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2006, réf. LSO-BR03651. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(065498.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

**WACTRANS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4831 Rodange, 81, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 105.051.

L'an deux mille cinq, le seize septembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) Monsieur Abdeslam Wakkach, administrateur de sociétés, né à Fes (Maroc), le 14 mai 1956, domicilié au 10, rue de la Loire, F-57160 Moulins les Metz.

2) Monsieur Jacques Dewig, administrateur de sociétés, né à Algrange (France), le 13 mai 1958, domicilié au 5, rue de la mairie, F-57330 Ontrange,

uniques associés de la société à responsabilité limitée WACTRANS LUXEMBOURG, S.à r.l., avec siège à L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy (R.C. N° B 105.051), constituée suivant acte notarié du 17 décembre 2004, publié au Mémorial C N° 297 du 4 avril 2005.

Lesquels comparants ont requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. Répartition du capital social

Suite à des cessions de parts sous seing privé (annexées au présent acte), le capital social est souscrit comme suit:

Monsieur Abdeslam Wakkach, préqualifié .....	55 parts
Monsieur Jacques Dewig, préqualifié .....	25 parts
Madame Juliette Collier, employée privée, née à Mont-Saint-Martin (F), le 27 avril 1968, demeurant à F-54400 Longwy-Haut, 11, rue Edouard Legras .....	20 parts
<b>Total .....</b>	<b>100 parts</b>

2. Transfert du siège

Le siège social est transféré de Pétange à Rodange.

L'adresse du siège est: L-4831 Rodange, 81, route de Longwy.

Suite à ce changement, l'article 4 aura désormais la teneur suivante:

**Art. 4.** Le siège social de la société est établi à Rodange. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérants.

*Frais*

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de huit cents euros (EUR 800,-).

Dont acte, fait et passé à Rodange, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: A. Wakkach, J. Dewig, J. Collier, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 septembre 2005, vol. 910, fol. 65, case 12. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 23 septembre 2005.

G. d'Huart.

(065510.3/207/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

**J MOTORS IMPORT-EXPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R. C. Luxembourg B 99.777.

En date du 5 juillet 2006, l'étude FRITSCH & GROZINGER, avocats à la Cour, sise à L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix, a dénoncé avec effet immédiat la convention de domiciliation conclue le 3 mars 2004 avec la société J MOTORS IMPORT-EXPORT, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 99.777, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2006.

D. Grozinger De Rosnay.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2006, réf. LSO-BS02428. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065556.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

**SOCIETE FINANCIERE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 32.703.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 21 décembre 1989, acte publié au Mémorial C n° 244 du 20 juillet 1990, modifiée par-devant le même notaire en date du 9 février 1990, acte publié au Mémorial C n° 309 du 4 septembre 1990, en date du 3 juillet 1990, acte publié au Mémorial C n° 33 du 30 janvier 1991, en date du 26 novembre 1991, acte publié au Mémorial C n° 220 du 25 mai 1992, en date du 19 juillet 1996, acte publié au Mémorial C n° 558 du 30 octobre 1996, et en date du 30 mai 2000, acte publié au Mémorial C n° 722 du 4 octobre 2000.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR09783, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOCIETE FINANCIERE IMMOBILIERE S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(065792.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

**FIRST FOODS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 116.137.

*Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 19 juin 2006 à 11h30*

L'assemblée à l'unanimité:

1. prend acte et accepte les démissions de M. Patrick Lorenzato, employé privé, ayant pour adresse professionnelle 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, de M. Eric Vanderkerken, employé privé ayant pour adresse professionnelle 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, et de M. Camille Paulus, consultant, ayant pour adresse professionnelle 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, de leur fonction d'administrateur de la société avec effet immédiat, et leur donne décharge de toute responsabilité résultant de l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

2. nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- M. Carlos Schwartzman, vétérinaire, ayant comme adresse professionnelle; 168, avenue Franklin Roosevelt, B-1050 Bruxelles;

- M. Koichi Yanagizawa, avocat, ayant comme adresse professionnelle; 4271 Chaumont Road, Woodland Hills, CA-90013;

- Mme Takiguchi Tsunemi, sans profession, ayant comme adresse; 4271 Chaumont Road, Woodland Hills, CA-90013.

Leurs mandats prendront fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS01250. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066615.3//29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

79781

**EAST EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 102.105.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08691, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2006.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(066619.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

---

**LOTUS INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 89.031.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08703, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2006.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(066620.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

---

**SPEROTTO INTERNATIONAL TRADING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 60.517.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR09710, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2006.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(066618.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

---

**GULF SAQR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 117.440.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-second of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Sheikh Abdulaziz Jassim H.A. Al-Thani, businessman, born in 1956 in Qatar, and leaving at Al-Bidaa Area - Rayan Street, P.O. Box 8695, Doha, Qatar;

Sheikha Noura Khalifa H. Al-Thani, without profession, born 1959 in Qatar, and leaving at Al-Bidaa Area - Rayan Street, P.O. Box 8695, Doha, Qatar,

here represented by Mr Patrick Van Hees, employee, with professional address at 21, rue de Colmar-Berg, L-7225 Mersch,

by virtue of two (2) proxies given under private seal in June 2006.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

**Art. 2.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other financial instrument which may be convertible.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name GULF SAQR, S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The share capital is set to twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares, all with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

**Art. 8.** Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

**Art. 13.** The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

**Art. 14.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

**Art. 16.** At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

**Art. 18.** At the time of winding-up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2006.

#### *Subscription - Payment*

The articles of association having thus been established, Sheikh Abdulaziz Jassim H.A. Al-Thani, prenamed, declared to subscribe four hundred and ninety-five (495) shares for an aggregate nominal value of twelve thousand three hundred and seventy-five Euro (EUR 12,375.-), and have them fully paid up by contribution in cash in the same amount.

The articles of association having thus been established, Sheikha Noura Khalifa H. Al-Thani, prenamed, declared to subscribe to five (5) shares for an aggregate nominal value of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125.-), and have them fully paid up by contribution in cash in the same amount.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company, as has been evidenced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand Euro (EUR 2,000.-).

#### *Resolutions of the shareholders*

1) The shareholders resolve to appoint the following person as manager of the Company:

Mr Marcel Stephany, company director, born on September 4, 1951 in Luxembourg, residing at 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange.

The duration of his mandate is unlimited.

2) The shareholders resolve to fix the address of the Company at 123, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

Sheikh Abdulaziz Jassim H.A. Al-Thani, homme d'affaire, né en 1956 au Qatar, et demeurant à Al-Bidaa Area - Rayan Street, P.O. Box 8695, Doha, Qatar,

Sheikha Noura Khalifa H. Al-Thani, sans profession, née en 1958 au Qatar, et demeurant à Al-Bidaa Area - Rayan Street, P.O. Box 8695, Doha, Qatar,

ici représentés par M. Patrick Van Hees, employé, ayant pour adresse professionnelle le 21, rue de Colmar-Berg, L-7225 Mersch,

en vertu de deux (2) procurations sous seing privé données en juin 2006.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une Société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une Société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux Sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou de tout autre instrument financier qui pourront être convertibles.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a comme dénomination GULF SAQR, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société est valablement engagée par la signature de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour

distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 13.** Le ou les gérant(s) ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2006.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, Sheikh Abdulaziz Jassim H.A. Al-Thani, prénommé, déclare souscrire quatre cent quatre-vingt-quinze (495) parts sociales pour un montant total de douze mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 12.375,-), et les libérer intégralement par un versement en numéraire du même montant.

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, Sheikha Noura Khalifa H. Al-Thani, prénommée, déclare souscrire cinq (5) parts sociales pour un montant total de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-), et les libérer intégralement par un versement en numéraire du même montant.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par versement en numéraire, de sorte que la somme de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) est à la libre disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

#### *Décisions des associés*

1) Les associés décident de nommer la personne suivante aux fonctions de gérant de la Société:

Monsieur Marcel Stephany, administrateur de sociétés, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg, demeurant au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange.

La durée de son mandat est illimitée.

2) Les associés décident de fixer l'adresse du siège social au 123, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Mersch, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Van Hees, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 29 juin 2006, vol. 437, fol. 34, case 1. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 juillet 2006.

H. Hellinckx.

(065829.3/242/261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

79786

**CERLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 74.794.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire, le 19 mai 2006*

*Résolutions*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006 comme suit:

*Conseil d'administration:*

- MM. Giancarlo Cerutti, industriel, demeurant à Casale Monferrato (Italie), président;
- Ferdinando Cavalli, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
- Luca Lazzati, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
- Mme Mariella Cerutti Marocco, industriel, demeurant à Torino (Italie), administrateur;
- Teresa Novarese Cerutti, industriel, demeurant à Casale Monferrato (Italie), administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

ComCo S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

*Banque domiciliataire*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00272. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(066305.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

**BURGER KING (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 116.769.

*Extrait du contrat de cession de parts sociales daté du 22 juin 2006*

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales daté du 22 juin 2006 que BURGER KING CORPORATION, ayant son siège social au 5505 Blue Lagoon Drive, Miami, Florida - 33126, USA, a cédé 500 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à BURGER KING (GIBRALTAR) LIMITED, ayant son siège social au 57/63 Line Wall Road, Gibraltar.

Par suite du contrat de cession susmentionné, l'associé actuel de la Société est le suivant:

Noms des associés	Nombre de parts qu'ils possèdent
BURGER KING (GIBRALTAR) LIMITED .....	500
Total .....	500

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2006.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00142. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(066368.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

**G.G. INDUSTRIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone Artisanale ZARE.  
R. C. Luxembourg B 85.247.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00362, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2006.

Signature.

(066574.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

79787

**SOMEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 57.345.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 20 juin 2006*

*Résolutions*

L'assemblée ratifie la cooptation de MM. Sébastien Félici et Luca Checchinato décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 3 février 2006 et du 25 avril 2006.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006 comme suit:

*Conseil d'administration:*

MM. Ferdinando Cavalli, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;  
Sébastien Félici, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;  
Luca Checchinato, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;  
Mme Pascale Mariotti, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

ComCo S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme  
*Banque domiciliaire*  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07193. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(066359.3//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

---

**CAFE PINS, S.a r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5366 Munsbach, Zone Industrielle.  
R. C. Luxembourg B 93.087.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00355, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2006.

Signature.

(066575.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

---

**IG TOP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 113.073.

*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2006*

L'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la Société renouvelle le mandat des gérants suivants:

- M. François Brouxel, avocat à la Cour, born in Metz (France) on September 16, 1966, professionally residing at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;
- M. Pierre Metzler, avocat à la Cour, born in Luxembourg on December 28, 1969 professionally residing at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;
- Mme Samia Rabia, avocat à la Cour, born in Longwy on February 10, 1974, professionally residing at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;
- M. Michael Chidiac, Chartered Investment Surveyor, born in Liban (Beirut) on June 29, 1966, professionally residing at L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal,  
jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'exercice social prenant fin au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS00961. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(066411.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

---

**ELCOTEQ NETWORK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 102.654.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société tenue en date du 22 juin 2006

1.) L'assemblée générale des actionnaires a décidé de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises de la société à responsabilité limitée KPMG AUDIT, S.à r.l., réviseur d'entreprises, établie à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2006.

2.) L'assemblée générale des actionnaires a décidé de:

a. renouveler le mandat d'administrateur de M. François Brouxel né le 16 septembre 1966 à Metz, France, Avocat à la Cour, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2006,

b. renouveler le mandat d'administrateur de M. Antti Piippo né le 14 janvier 1947 à Tampere, Finlande, administrateur de sociétés, demeurant à FI 00150 Helsinki, Armfeltintie 7-9 B 13, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2006,

c. renouveler le mandat d'administrateur de M. Juha Toivola né le 18 août 1947 à Helsinki, Finlande, administrateur de sociétés, demeurant à FI 02160 Espoo, Lyökkikuja 5, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

Signature

Le mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS00911. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066406.3//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

**KIPP-TRANS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, Zone Industrielle Um Monkeler.  
R. C. Luxembourg B 116.415.

EXTRAIT

Il découle d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire associés du 29 mai 2006, reçu par le notaire Aloyse Biel, de résidence à Esch-sur-Alzette, enregistré à l'Enregistrement et des Domaines d'Esch-sur-Alzette en date du 30 mai 2006, vol. 918, fol. 20, case 2, que l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé:

- d'accepter à compter du 29 mai 2006 la démission de:

Monsieur Marco Lombardelli, ouvrier communal, demeurant à L-3875 Schifflange, 27, rue Michel Rodange, de sa fonction de gérant administratif.

- de nommer à compter du 29 mai 2006 pour une durée indéterminée:

Monsieur Guido Baldinelli, employé privé, demeurant à L-4689 Differdange, 21, rue d'Ahlem dans la fonction gérant administratif.

- de confirmer dans la fonction de gérante technique pour une durée indéterminée:

Madame Diana Wagner, employée privée, demeurant à D-66663 Merzig, 26, Zur Grotte.

- de préciser que vis-à-vis des tiers, la prédite société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.

Esch-sur-Alzette, le 20 juin 2006.

A. Biel

Notaire

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS01049. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066503.3/203/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

**GVO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5716 Aspelt, 28, rue de l'Ecole.  
R. C. Luxembourg B 64.331.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00358, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2006.

Signature.

(066577.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

**RHEIN SECURITIES HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 117.439.

—  
STATUTES

In the year two thousand and six, on the seventh day of June.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, in place of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, currently prevented, who will guard the original of the present deed.

Appears:

Mr Tim Kelly, Broughton House, Dunton Green, Sevenoaks, Kent TN13 2TE.

The founder is here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a «société à responsabilité limitée» which it declares to incorporate.

**Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability company (the «Company») governed by the present articles of incorporation (the «Articles») and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, including its article 209, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended (the «Law»), and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

**Art. 2.** The Company's name is RHEIN SECURITIES HOLDING, S.à r.l.

**Art. 3.** The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company's purpose shall further be to invest in, own and divest itself of real estate related investments either directly or through direct or indirect participations in subsidiaries owning such investments.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

### Capital - Shares

**Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 500 (five hundred) shares of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

**Art. 10.** The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarters of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the coordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

### Management

**Art. 11.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. In this case, the managers will be appointed as class A manager or class B manager. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by:

- i) the sole signature of its single manager,
- ii) in case of plurality of managers, by the joint signature of one class A manager and one class B manager,
- iii) in case of plurality of managers, by the sole signature of any class B manager if there is no class A manager appointed or by the sole signature of any class A manager if there is no class B manager appointed.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, meetings of board of managers will be validly held provided that the majority of class A managers be present or represented and the majority of class B managers be present and represented.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 12.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

**Art. 13.** In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers, provided that the majority of class A managers is present or represented and the majority of class B managers is present and represented.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the board of managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the board of managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other suitable telecommunication media.

### Shareholders' decisions

**Art. 14.** Shareholders' decisions are taken by shareholders' meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders' number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

**Art. 15.** Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three-quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

#### **Financial year - Balance sheet**

**Art. 16.** The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

**Art. 17.** Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 18.** Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The general meeting of shareholders upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be) may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be) itself, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by the Law or by the Articles.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

#### **Winding-up - Liquidation**

**Art. 20.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

#### **Applicable law**

**Art. 21.** The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory measures*

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on December 31st, 2006.

#### *Subscription - Payment*

All the 500 (five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by Mr Tim Kelly, prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred Euro.

#### *General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager for an undetermined duration Mrs Noëlla Antoine, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

In accordance with article eleven of the by-laws, the company shall be bound by:

- i) the sole signature of its single manager,
- ii) in case of plurality of managers, by the joint signature of one class A manager and one class B manager,
- iii) in case of plurality of managers, by the sole signature of any class B manager if there is no class A manager appointed or by the sole signature of any class A manager if there is no class B manager appointed.

2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with Us, the Notary, the present original deed.

### Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le sept juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

Comparaît:

Mr Tim Kelly, demeurant au Broughton House, Dunton Green, Sevenoaks, Kent TN13 2TE.

Fondateur ici représenté par Monsieur Patrick Van Hees, juriste à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

### Dénomination - Siège - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

**Art. 2.** La dénomination de la société sera RHEIN SECURITIES HOLDING, S.à r.l.

**Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir toutefois bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

L'objet de la Société est aussi d'investir dans, de détenir et de revendre les immeubles liés à ces investissements soit directement soit au travers de participations directes ou indirectes dans les filiales ou succursales détenant de tels investissements.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

### Capital - Parts sociales

**Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

### Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Dans ce cas, les gérants seront nommés gérants de classe A ou gérants de classe B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par:

- (i) la seule signature de son gérant unique;
- (ii) en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B;
- (iii) en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un gérant de classe B s'il n'y a pas de gérant de classe A, ou par la seule signature d'un gérant de classe A s'il n'y a pas de gérant de classe B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance seront valablement tenue pourvu que la majorité des gérants de classe A soient présents ou représentés et pourvu que la majorité des gérants de classe B soient présents ou représentés.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 12.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 13.** En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance, pourvu que la majorité des gérants de classe A soient présents ou représentés et pourvu que la majorité des gérants de classe B soient présents ou représentés.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à un conseil de gérance.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

### Décisions des associés

**Art. 14.** Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

**Art. 15.** Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 16.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 17.** Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

L'assemblée générale des associés sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique, le cas échéant, peut décider de payer des acomptes sur dividendes avant la fin de l'exercice social en cours sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou par le gérant unique, le cas échéant, duquel il ressort que les fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

### Loi applicable

**Art. 21.** Les lois mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement, le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2006.

#### *Souscription - Libération*

Les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par M. Tim Kelly, prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros.

*Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante pour une durée indéterminée:

Madame Noëlla Antoine, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par:

(i) la seule signature de son gérant unique;

(ii) en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B;

(iii) en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un gérant de classe B s'il n'y a pas de gérant de classe A, ou par la seule signature d'un gérant de classe A s'il n'y a pas de gérant de classe B.

2) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Mersch, le 9 juin 2006, vol. 437, fol. 9, case 1. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 juin 2006.

H. Hellinckx.

(065827.3/242/387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

**MIBL FINANCE (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 10.000,-.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 106.314.

En date du 2 novembre 2005, l'associé unique MACQUARIE INFRASTRUCTURE BERMUDA LIMITED, avec siège social au 11, Bermudiana Road, HM-08 Pembroke, Bermudes, a cédé la totalité de ses 100 parts sociales de la société MIBL FINANCE (LUXEMBOURG), S.à r.l. à la société MIG INVESTMENTS Ltd (Bermuda), avec siège social au 11, Bermudiana Road, HM-08, Bermudes.

En conséquence, l'actionnariat de la société MIBL FINANCE (LUXEMBOURG), S.à r.l. se compose ainsi:

MIG INVESTMENTS Ltd (Bermuda) détient la totalité des 100 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR10053. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(066592.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

**N.D. ASSOCIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 99.708.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2006, réf. LSO-BR06440, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2006.

Signature.

(066627.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

**OCRA (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2018 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 48.274.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2006, réf. LSO-BS01449, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2006.

*Pour OCRA (LUXEMBOURG) S.A.*

Signature

(066631.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

79796

**COTULUX S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.  
R. C. Luxembourg B 75.669.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 15 juin 2006 à 10.00 heures à Foetz*

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Jeannot Flick de son poste d'administrateur.

A l'unanimité sont nommés aux postes d'administrateurs Monsieur Philippe Lanciaux, né à Goelzin (F) le 22 août 1959 et demeurant à F-67201 Eckbolsheim, 2, rue du Magnolia, et Monsieur Gilles Cachot, né à Epinal (F) le 10 novembre 1956 et demeurant à F-67000 Strasbourg, 6, Quai Jacques Sturm.

Leurs mandats se termineront à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2007.

Conformément à l'article 5 des statuts et l'article 60 de la loi du 10 août 1915, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer tous ses pouvoirs en ce qui concerne la gestion des affaires de la société ainsi que la représentation de la société à Monsieur Philippe Lanciaux qui portera le titre d'administrateur-délégué à la gestion et qui par sa seule signature pourra engager valablement la société.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Un administrateur*

Enregistré à Diekirch, le 30 juin 2006, réf. DSO-BR00387. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(066531.4//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

**COTULUX S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.  
R. C. Luxembourg B 75.669.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 15 juin 2006 à 10.00 heures à Foetz*

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré décide, en se prévalant de l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale Extraordinaire de ce jour et conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 et de l'article 5 des statuts, de déléguer tous ses pouvoirs en ce qui concerne la gestion des affaires ainsi que la représentation de la société à Monsieur Philippe Lanciaux qui portera le titre d'administrateur-délégué à la gestion et qui par sa seule signature pourra engager valablement la société.

La durée du mandat du nouvel administrateur-délégué est fixée pour une durée indéterminée.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Un administrateur*

Enregistré à Diekirch, le 30 juin 2006, réf. DSO-BR00388. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(066531.5//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

**A & M INDUSTRIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
**Capital social: EUR 412.500.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 90.617.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2006, réf. LSO-BS01486, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Signature.

(066653.4//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

**SOCIETE D'INVESTISSEMENTS MONTBLANC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 53.917.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR09047, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER S.A.

(066660.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

**INDUSTRIAL SECURITIES PARC DE MEDICI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 103.764.

*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire du 26 juin 2006*

1. Le mandat du gérant REVCAP PROPERTIES 9 LIMITED, immatriculée auprès du Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro 5215455, avec siège social à 20 Balderton Street, GB-London W1K 6TL (Royaume-Uni), est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale devant approuver les comptes au 31 décembre 2006.

2. Les mandats des gérants:

- UNITEDGE Ltd, immatriculée auprès du Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro 5131273, avec siège social à 10 Berkeley Street, GB-London W1H 7PE (Royaume-Uni);

- Madame Nadia Meyer, demeurant à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare;

- Madame Gerty Marter, demeurant à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare;

ont été révoqués avec effet immédiat.

3. Ont été nommés nouveaux gérants de la Société:

- Madame Samia Rabia, née le 10 février 1974 à Longwy (France), demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;

- Monsieur François Brouxel, né le 16 septembre 1966 à Metz (France), demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;

- Monsieur Pierre Metzler, né le 28 décembre 1969 à Luxembourg, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;

- Monsieur Michael Chidiac, né le 29 juin 1966 à Beirut (Liban), demeurant à L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal; jusqu'à l'assemblée générale devant approuver les comptes au 31 décembre 2006.

4. Le siège social de la Société est transféré avec effet au 26 juin 2006 à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS00649. – Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(066544.3//32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

**LBL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2018 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 89.472.

Le bilan au 10 mai 2006, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2006, réf. LSO-BS01454, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2006.

Pour HOOGEWERF & CIE

Agent domiciliaire

Signature

(066629.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

**RAMIREZ-DATA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone Industrielle Z.A.R.E. Ouest.

R. C. Luxembourg B 59.574.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 9 juin 1997, acte publié au Mémorial C n° 503 du 16 septembre 1997, modifiée par-devant le même notaire en date du 3 août 2000, acte publié au Mémorial C n° 112 du 14 février 2001, modifiée par acte sous seing privé en date du 23 novembre 2001, l'avis afférent a été publié au Mémorial C n° 578 du 13 avril 2002.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2006, réf. LSO-BS02363, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour RAMIREZ-DATA S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(066734.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

**INDUSTRIAL SECURITIES CUISERY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 103.756.

*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire du 26 juin 2006*

1. Le mandat du gérant REVCAP PROPERTIES 9 LIMITED, immatriculée auprès du Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro 5215455, avec siège social à 20 Balderton Street, GB-London W1K 6TL (Royaume-Uni), est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale devant approuver les comptes au 31 décembre 2006.

2. Les mandats des gérants:

- UNITEDGE Ltd, immatriculée auprès du Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro 5131273, avec siège social à 10 Berkeley Street, GB-London W1H 7PE (Royaume-Uni);

- Madame Nadia Meyer, demeurant à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare;

- Madame Gerty Marter, demeurant à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare;

ont été révoqués avec effet immédiat.

3. Ont été nommés nouveaux gérants de la Société:

- Madame Samia Rabia, née le 10 février 1974 à Longwy (France), demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;

- Monsieur François Brouxel, né le 16 septembre 1966 à Metz (France), demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;

- Monsieur Pierre Metzler, né le 28 décembre 1969 à Luxembourg, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;

- Monsieur Michael Chidiac, né le 29 juin 1966 à Beirut (Liban), demeurant à L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal; jusqu'à l'assemblée générale devant approuver les comptes au 31 décembre 2006.

4. Le siège social de la Société est transféré avec effet au 26 juin 2006 à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS00645. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066551.3//32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

**DA SILVA SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3321 Berchem, 26, rue Hans Adam.

R. C. Luxembourg B 108.774.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00123, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Berchem, le 10 juillet 2006.

DA SILVA SERVICES, S.à r.l.

Signature

(066656.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

**RAMIREZ-ELECTRO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone Industrielle Z.A.R.E. Ouest.

R. C. Luxembourg B 43.508.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 29 mars 1993, acte publié au Mémorial C n° 301 du 24 juin 1993, modifiée par-devant le même notaire en date du 3 août 2000, acte publié au Mémorial C n° 98 du 8 février 2001, modifiée par acte sous seing privé en date du 23 novembre 2001, l'avis afférent a été publié au Mémorial C n° 578 du 13 avril 2002.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2006, réf. LSO-BS02364, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour RAMIREZ ELECTRO S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(066737.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

**INDUSTRIAL SECURITIES NANTERRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 103.765.

*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire du 26 juin 2006*

1. Le mandat du gérant REVCAP PROPERTIES 9 LIMITED, immatriculée auprès du Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro 5215455, avec siège social au 20 Balderton Street, GB-London W1K 6TL (Royaume-Uni), est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale devant approuver les comptes au 31 décembre 2006.

2. Les mandats des gérants:

- UNITEDGE Ltd, immatriculée auprès du Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro 5131273, avec siège social au 10, Berkeley Street, GB-London W1H 7PE (Royaume-Uni);

- Madame Nadia Meyer, demeurant à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare;

- Madame Gerty Marter, demeurant à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare;

ont été révoqués avec effet immédiat.

3. Ont été nommés nouveaux gérants de la Société:

- Madame Samia Rabia, née le 10 février 1974 à Longwy (France), demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;

- Monsieur François Brouxel, né le 16 septembre 1966 à Metz (France), demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.;

- Monsieur Pierre Metzler, né le 28 décembre 1969 à Luxembourg, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;

- Monsieur Michael Chidiac, né le 29 juin 1966 à Beirut (Liban), demeurant à L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal; jusqu'à l'assemblée générale devant approuver les comptes au 31 décembre 2006.

4. Le siège social de la Société est transféré avec effet au 26 juin 2006 à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS00640. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066561.3//32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

**FORTERI LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8077 Bertrange, 200, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 47.865.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 juin 1994, acte publié au Mémorial C n° 389 du 11 octobre 1997, modifiée par-devant M<sup>e</sup> Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Wiltz, en date du 6 septembre 1996, acte publié au Mémorial C n° 612 du 27 novembre 1996, modifiée par acte sous seing privé en date du 18 juin 2002, l'avis afférent a été publié au Mémorial C n° 1294 du 6 septembre 2002.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS01275, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour FORTERI LUX S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(066738.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

**BSI-NEW BIOMEDICAL FRONTIER, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 82.006.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08423, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BSI-NEW BIOMEDICAL FRONTIER

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(066634.4//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

**INDUSTRIAL SECURITIES LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 103.763.

*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire du 26 juin 2006*

1. Le mandat du gérant REVCAP PROPERTIES 9 LIMITED, immatriculée auprès du Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro 5215455, avec siège social à 20 Balderton Street, GB-London W1K 6TL (Royaume-Uni), est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale devant approuver les comptes au 31 mars 2007.

2. Les mandats des gérants:

- UNITEDGE Ltd, immatriculée auprès du Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro 5131273, avec siège social à 10, Berkeley Street, GB-London W1H 7PE (Royaume-Uni);

- Madame Nadia Meyer, demeurant à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare;

- Monsieur Jean-Yves Strasser, demeurant à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare;

ont été révoqués avec effet immédiat.

3. Ont été nommés nouveaux gérants de la Société:

- Madame Samia Rabia, née le 10 février 1974 à Longwy (France), demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;

- Monsieur François Brouxel, né le 16 septembre 1966 à Metz (France), demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;

- Monsieur Pierre Metzler, né le 28 décembre 1969 à Luxembourg, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;

- Monsieur Michael Chidiac, né le 29 juin 1966 à Beirut (Liban), demeurant à L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal; jusqu'à l'assemblée générale devant approuver les comptes au 31 mars 2007.

4. Le siège social de la Société est transféré avec effet au 26 juin 2006 à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS00638. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066569.3//32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

**AL INVESTMENTS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 81.936.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 juin 2006*

En date du 9 juin 2006, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Pierre-Paul Rochon en date du 14 décembre 2005 en qualité d'administrateur de la SICAV.

- de ratifier la cooptation de Monsieur Eric Thivolet, CODEXPERT S.A., 20, rue de Candolle, CH-1205 Genève, Suisse, en date du 14 décembre 2005 en qualité d'administrateur, en remplacement de M. Pierre-Paul Rochon, démissionnaire.

- d'accepter la démission de Madame Bettina Graeber en date du 31 mars 2006 en qualité d'administrateur de la SICAV.

- d'élire Monsieur Vincent Marc, CACEIS BANK LUXEMBOURG, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en qualité d'Administrateur, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2007 en remplacement de Madame Bettina Graeber, démissionnaire.

- d'élire Monsieur Patrice Pailloux, SOMANGEST - VESIGEST S.A., 17, avenue Matignon, F-75008, Paris, France, en qualité d'Administrateur, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2007.

- de renouveler les mandats de Monsieur Bernard Loze, Monsieur Antoine Gilson de Rouvieux, Maître Pierre Delandmeter et de Monsieur Eric Thivolet en qualité d'Administrateurs de la SICAV pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2007.

Luxembourg, le 12 juin 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08232. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066675.3//29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

**BEPINOJA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 100.625.

L'an deux mille six, le quinze juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Madame Béatrice Thill-Legille, gérante de société, née à Luxembourg, le 25 septembre 1957, demeurant 2, allée des Closeaux, F-78860 Saint-Nom-La-Bretèche;

2.- Monsieur Olivier Thill, étudiant, né à Luxembourg, le 3 octobre 1982, demeurant 2, allée des Closeaux, F-78860 Saint-Nom-La-Bretèche;

3.- Monsieur Jean-François Thill, étudiant, né à Paris (France), le 5 avril 1986, demeurant 24, rue de Berne, CH-1010 Lausanne;

tous ici représentés par:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix,

laquelle dernière est représentée aux fins des présentes par:

a) Madame Angelina Scarcelli, employée privée, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Monsieur François Manti, employé privé, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

les deux agissant en leurs qualités de signataires autorisés de ladite société et habilités à l'engager valablement par leur signature conjointe,

en vertu de trois (3) procurations données à Paris (France), le 12 juin 2006.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui,

agissant leur qualité de seuls et uniques associés de BEPINOJA, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant un capital social de deux cent mille euros (200.000,- EUR), constituée par acte du notaire Jean-Joseph Wagner, notaire prénommé, en date du 27 avril 2004, publié au Mémorial C numéro 671 du 1<sup>er</sup> juillet 2004 et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois, suivant acte notarié reçu, en date du 2 mars 2006, par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement du notaire instrumentant, aux termes de laquelle le capital social souscrit de la Société fut augmenté de cent cinquante mille euros (150.000,- EUR); cet acte est en voie de publication au Mémorial C.

Les trois comparants, en sa leur qualité d'associés et représentés comme stipulé ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés ont décidé d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de deux cent mille euros (200.000,- EUR) divisé en quatre cents (400) parts sociales d'une valeur nominale de cinq cents euros (500,- EUR) chacune à un montant de quatre cent cinquante mille euros (450.000,- EUR) divisé en neuf cents (900) parts sociales d'une valeur nominale de cinq cents euros (500,- EUR) chacune.

*Deuxième résolution*

Les associés ont décidé de créer et d'émettre cinq cents (500) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de cinq cents euros (500,- EUR) par part sociale et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

*Troisième résolution**Souscription et libération*

Les associés acceptent la souscription de toutes les cinq cents (500) nouvelles parts sociales émises par la Société, comme suit:

a) vingt (20) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cinq cents euros (500,- EUR) chacune, par l'associé, Madame Béatrice Thill-Legille, prénommée;

b) soixante (60) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cinq cents euros (500,- EUR) chacune, par l'associé, Monsieur Olivier Thill, prénommé;

c) soixante (60) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cinq cents euros (500,- EUR) chacune, par l'associé, Monsieur Jean-François Thill, prénommé;

d) cent quatre-vingts (180) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cinq cents euros (500,- EUR) chacune, par le nouvel associé Madame Nathalie Thill, employée, née à Arlon (Belgique), le 2 avril 1978, demeurant au 2, allée des Closeaux, F-78860 Saint-Nom-La-Bretèche (France);

e) cent quatre-vingts (180) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cinq cents euros (500,- EUR) chacune, par le nouvel associé Monsieur Pierre-Sébastien Thill, avocat, né à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 1956, demeurant 2, allée des Closeaux, F-78860 Saint-Nom-La-Bretèche.

Sur ce les cinq (5) souscripteurs prénommés,

tous ici représentés par:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, prédésignée,

en vertu de procurations données à Paris (France), le 12 juin 2006;

lesquelles procurations, après avoir été signées ne varient par toutes les parties comparantes à l'acte et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps avec lui,

ont déclaré souscrire toutes les cinq cents (500) parts sociales nouvelles, chacun le nombre pour lequel il a été préalablement accepté, et libérer intégralement la valeur nominale de ces nouvelles parts sociales souscrites par chacun d'eux, par des apports en numéraire, de sorte que la somme de deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné qui la constate expressément.

#### Quatrième résolution

Afin de refléter les décisions prises ci-dessus, il est décidé de modifier l'article six (6) des statuts de la Société, de sorte que cet article six (6) ait dorénavant la teneur suivante:

**Art. 6. Capital social.** «Le capital social est fixé à quatre cent cinquante mille euros (450.000,- EUR) divisé en neuf cents (900) parts sociales d'une valeur nominale de cinq cents euros (500,- EUR) chacune.

Les neuf cents (900) parts sociales ont été souscrites et ont été intégralement libérées par les associés ci-après comme suit:

1.- Madame Béatrice Thill-Legille, gérante de société, née à Luxembourg, le 25 septembre 1957, demeurant 2, allée des Closeaux, F-78860 Saint-Nom-La-Bretèche, cent quatre-vingts parts sociales . . . . .	180
2.- Monsieur Olivier Thill, étudiant, né à Luxembourg, le 3 octobre 1982, demeurant 2, allée des Closeaux, F-78860 Saint-Nom-La-Bretèche, cent quatre-vingts parts sociales . . . . .	180
3.- Monsieur Jean-François Thill, étudiant, né à Paris (France), le 5 avril 1986, demeurant 24, rue de Berne, CH-1010 Lausanne, cent quatre-vingts parts sociales . . . . .	180
4.- Madame Nathalie Thill, employée, née à Arlon (Belgique), le 2 avril 1978, demeurant au 2, allée des Closeaux, F-78860 Saint-Nom-La-Bretèche (France); cent quatre-vingts parts sociales . . . . .	180
5.- Monsieur Pierre-Sébastien Thill, avocat, né à Luxembourg, le 1 <sup>er</sup> avril 1956, demeurant 2, allée des Closeaux, F-78860 Saint-Nom-La-Bretèche; cent quatre-vingts parts sociales . . . . .	180
Total: neuf cents parts sociales . . . . .	900 »

#### Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de trois mille neuf cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, connues du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ces mêmes personnes ont signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: A. Scarcelli, F. Manti, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 juin 2006, vol. 905, fol. 12, case 10. – Reçu 2.500 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 juin 2006.

J.-J. Wagner.

(067007.3/239/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2006.

#### **BEPINOJA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 100.625.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 juin 2006.

J.-J. Wagner.

(067009.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2006.

#### **NL EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 107.091.

L'an deux mille six, le treize juin.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NL EUROPE S.A., avec siège social à L-7526 Mersch, 5, allée John W. Leonard, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 107.091,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 772 du 2 août 2005, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 270 du 7 février 2006.

Le capital social de la société s'élève au montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Paolo Crea, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Georges Gredt, comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Transfert de siège social et fixation de la nouvelle adresse à L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt, avec modification afférente du premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 2. alinéa 1<sup>er</sup>.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

2.- Acceptation de la démission de Monsieur Eric Masson en tant qu'administrateur de la société avec pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

Nomination de la société BEAUTYSANE HOLDING S.A. en tant qu'administrateur de la société.

3.- Mandat au Conseil d'Administration d'exécuter les prédites résolutions.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège de Mersch à Luxembourg et de fixer la nouvelle adresse à L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt, avec modification afférente du premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 2. alinéa 1<sup>er</sup>.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Eric Masson en tant qu'administrateur de la société et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

L'assemblée nomme comme nouvel administrateur de la société, son mandat expirant à l'assemblée générale de 2010: La société anonyme BEAUTYSANE HOLDING S.A., avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 107.092.

*Troisième résolution*

Le Conseil d'Administration est mandaté d'exécuter les présentes résolutions et tous pouvoirs lui sont accordés à cet effet.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: M. Galowich, P. Crea, G. Gredt, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 14 juin 2006, vol. 362, fol. 26, case 6. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 27 juin 2006.

H. Beck.

(065840.3/201/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

**NL EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 107.091.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 27 juin 2006.

H. Beck.

(065841.3/201/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

**IB FINANCE, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 16.007.

L'an deux mille six, le quinze juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding IB FINANCE, ayant son siège social à Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 16.007), constituée suivant acte notarié en date du 21 juillet 1978, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 220 du 12 octobre 1978. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé en date du 8 mars 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 567 du 23 juillet 1999.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre Malevez, employé privé, Membre du Comité Exécutif, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Charlotte Lies, employée privée, Directeur Adjoint, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Nathalie Vion, employée privée, Attachée de Direction, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- Adoption d'une durée illimitée pour la Société.
- Modification de l'objet social de la Société comme suit:

«La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

Elle peut emprunter avec ou sans garantie et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding.

La société peut créer des sociétés filiales ou succursales à Luxembourg et à l'étranger.»

- Mise à jour et refonte complète des statuts.
- Divers.

II) Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée. Tous les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide d'adopter une durée illimitée pour la Société.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'objet social de la Société comme suit:

«La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

Elle peut emprunter avec ou sans garantie et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding.

La société peut créer des sociétés filiales ou succursales à Luxembourg et à l'étranger.»

*Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de procéder à une refonte complète des statuts comme suit:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme holding luxembourgeoise sous la dénomination de IB FINANCE.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, notwithstanding ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

Elle peut emprunter avec ou sans garantie et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding.

La société peut créer des sociétés filiales ou succursales à Luxembourg et à l'étranger.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,- EUR) divisé en deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut choisir parmi ses membres un président et un secrétaire. Il se réunit sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation.

Le conseil ne peut délibérer et statuer que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés, le mandat donné par lettre, télex ou télégramme entre administrateurs étant admis. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

Le Conseil d'Administration pourra également prendre des décisions par voie circulaire. Une telle décision devra recueillir l'accord et la signature de tous les membres du Conseil d'Administration au moyen d'un ou de plusieurs écrits contenant les résolutions. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième lundi du mois de mars à 11.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.» Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, Fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Malevez, C. Lies, N. Vion, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 juin 2006, vol. 905, fol. 8, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 juin 2006.

J.-J. Wagner.

(067020.3/239/140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2006.

---

**IB FINANCE, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 16.007.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 juin 2006.

J.-J. Wagner.

(067021.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2006.

---

**ANDREAS HOVES-INTERN TRANSPORT SERVICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8077 Bertrange, 95, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 30.784.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00134, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 10 juillet 2006.

ANDREAS HOVES, S.à r.l.

Signature

(066641.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

---

**ANDREAS HOVES-INTERN TRANSPORT SERVICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8077 Bertrange, 95, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 30.784.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00129, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 10 juillet 2006.

ANDREAS HOVES, S.à r.l.

Signature

(066644.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

---

**ANDREAS HOVES-INTERN TRANSPORT SERVICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8077 Bertrange, 95, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 30.784.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00127, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 10 juillet 2006.

ANDREAS HOVES, S.à r.l.

Signature

(066648.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

---

79807

**DIMALUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 74.655.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2006, réf. LSO-BS01538, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2006.

*Pour le Conseil d'Administration*

G. Schneider / D. Martin

*Administrateur / Administrateur*

(066635.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

---

**COMPAGNIE EUROPEENNE DE L'ACIER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 68.694.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2006, réf. LSO-BS01533, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

(066638.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

---

**DROPAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 105.407.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2006, réf. LSO-BS02113, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DROPAL S.A.

Signature / Signature

*Administrateur / Administrateur*

(066640.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

---

**ESTELLE FINANCIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 86.056.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue de façon extraordinaire en date du 16 juin 2006, que:

- le mandat d'administrateur de Madame Ester Fadlun, entrepreneur, ayant son adresse privée au Via Monti Parioli, 48 à I-00197 Rome, de Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, de Monsieur Patrick Lorenzato, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, ainsi que le mandat d'administrateur-délégué de Madame Ester Fadlun, entrepreneur, ayant son adresse privée au Via Monti Parioli, 48 à I-00197 Rome, et le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Lex Benoy, expert-comptable, ayant son adresse professionnelle au 13, rue Jean Bertholet à L-1233 Luxembourg ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2006.

Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS01247. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066654.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

---

**REP INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. REP MANAGEMENT INTERNATIONAL, S.à r.l.).**

Registered office: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 115.333.

In the year two thousand and six, on the twentieth of June.  
Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the private limited company (société à responsabilité limitée) REP MANAGEMENT INTERNATIONAL, S.à r.l., with registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 115.333, incorporated by deed of the undersigned notary, dated March 17th, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Company»).

The meeting is opened and presided by Frédéric Lemoine, attorney-at-law, residing in Luxembourg, who appoints as secretary Marcus Peter, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Azadeh Djazayeri, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The Bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the undersigned notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. Change of the name of the Company into REP INTERNATIONAL, S.à r.l.
2. Subsequent amendment of article 2 of the Articles of Association of the Company.

II) The participants present or represented, the proxies of the represented participants and the number of their parts are shown on an attendance list; this attendance list, having been signed by the proxy-holders of the participants, by the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

The proxies given by the represented participants, after having been initialed *ne varietur* by the members of the Bureau of the meeting and the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to these minutes and be registered together with this deed.

III) It appears from the attendance list, that all the one hundred twenty-five (125) parts of a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each, representing the whole share capital of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR), are present or represented at the extraordinary general meeting.

All the participants present or represented declare that they have waived the convening notices and consider themselves as duly convened, and declare further having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

IV) The meeting is therefore regularly constituted and can decide validly on its agenda.

V) After deliberation, the following resolutions were unanimously adopted by the general meeting:

*First resolution*

The meeting resolves to change the corporate name of the Company from REP MANAGEMENT INTERNATIONAL, S.à r.l. to REP INTERNATIONAL, S.à r.l.

*Second resolution*

The general meeting decides subsequently to amend article 2 of the articles of incorporation as follows:

«The name of the company is REP INTERNATIONAL, S.à r.l.»

There being no further business on the agenda, the meeting was adjourned.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by surnames, given names, civil status and residences, the said appearing persons signed together with the notary the present deed.

**Follows the French version:**

L'an deux mille six, le vingt juin.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée REP MANAGEMENT INTERNATIONAL, S.à r.l., avec siège social au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg inscrite au registre du commerce et des sociétés sous section B numéro 115.333, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 17 mars 2006, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Frédéric Lemoine, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Maître Marcus Peter, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Azadeh Djazayeri, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président requiert le notaire soussigné d'acter:

I) Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination sociale de la Société en REP INTERNATIONAL, S.à r.l.
2. Modification subséquente de l'article 2 des statuts.

II) Les associés présents ou représentés, les procurations des associés représentés et le nombre des parts détenues par chacun d'eux sont renseignées sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les mandataires des associés, par les membres du bureau et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des associés, après avoir été paraphées ne varient par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront pareillement annexées aux présentes et seront enregistrées en même temps que l'acte.

III) Il résulte de la liste de présence que toutes les cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune, représentatives de l'intégralité du capital social de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) de la Société, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

Les associés présents ou représentés déclarent renoncer à leurs convocations et se considèrent dûment convoqués, et déclarent en outre avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

IV) L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

V) Après délibération, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la Société de REP MANAGEMENT INTERNATIONAL, S.à r.l. en REP INTERNATIONAL, S.à r.l.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide par conséquent de modifier l'article 2 des statuts de la Société, lequel aura désormais la teneur suivante:

«La dénomination de la société sera REP INTERNATIONAL, S.à r.l.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte a rédigé en anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Lemoine, M. Peter, A. Djazayeri, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, vol. 154S, fol. 11, case 7. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2006.

P. Frieders.

(067368.3/212/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2006.

**REP INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. REP MANAGEMENT INTERNATIONAL, S.à r.l.).**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 115.333.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2006.

P. Frieders.

(067371.3/212/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2006.

**ZATRA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 62.963.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Roger Arrens Dorf, notaire de résidence à Wiltz, en date du 23 décembre 1997, acte publié au Mémorial C n° 204 du 2 avril 1998, modifiée par acte sous seing privé en date du 17 juin 2002, l'avis afférent a été publié au Mémorial C n° 1294 du 6 septembre 2002, modifiée par-devant M<sup>e</sup> Roger Arrens Dorf, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 30 août 2004, acte publié au Mémorial C n° 1190 du 23 novembre 2004.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS01279, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour ZATRA S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(066742.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

79810

**SOCIETE HOLDING DE L'ETOILE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 29.272.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2006, réf. LSO-BS02112, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*SOCIETE HOLDING DE L'ETOILE S.A.*

*LOUV, S.à r.l. / FINDI, S.à r.l.*

*Administrateur / Administrateur*

*Signature / Signature*

(066643.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

**INTERAS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 19.920.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2006, réf. LSO-BS02111, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*INTERAS S.A.*

*LOUV, S.à r.l. / FINDI, S.à r.l.*

*Administrateur / Administrateur*

*Signature / Signature*

(066645.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

**REVERINE DECORATION NIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4761 Pétange, 25, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 117.433.

STATUTS

L'an deux mille six, le quinze juin.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Mohamed Ennachil, gérant de société, demeurant à F-54350 Mont-Saint-Martin, 14, rue Saint Fiacre.
- 2.- Madame Fatna Nia, épouse de Monsieur Mohamed Ennachil, gérante de société, demeurant à F-54350 Mont-Saint-Martin, 14, rue Saint Fiacre.
- 3.- Monsieur Mustapha Cheglal, commerçant, demeurant à F-54350 Mont-Saint-Martin, 56, rue du Muguet.

Lesquels comparants ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et les propriétaires de parts qui pourront l'être dans la suite, une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'organisation de manifestations événementielles et la location de tout le matériel utile pour ce faire.

Elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de REVERINE DECORATION NIA, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Pétange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'un consentement des associés.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, à condition qu'ils rentrent dans l'objet social.

En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale fixe les attributions et pouvoirs des différents gérants.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 16.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 18.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Souscription - Libération*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Mohamed Ennachil, gérant de société, demeurant à F-54350 Mont-Saint-Martin, 14, rue Saint Fiacre, vingt-cinq parts sociales . . . . .	25
2.- Madame Fatna Nia, épouse de Monsieur Mohamed Ennachil, gérante de société, demeurant à F-54350 Mont-Saint-Martin, 14, rue Saint Fiacre, cinquante parts sociales . . . . .	50
3.- Monsieur Mustapha Cheglal, commerçant, demeurant à F-54350 Mont-Saint-Martin, 56, rue du Muguet, vingt-cinq parts sociales . . . . .	25
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

#### *Evaluation*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ huit cent cinquante euros (EUR 850,-).

#### *Constataion*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-trois des lois sur les sociétés (loi du dix-huit septembre mil neuf cent trente-trois) se trouvent remplies.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt les associés représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes.

1.- Est nommée gérante administrative de la société pour une durée indéterminée:

Madame Fatna Nia, épouse de Monsieur Mohamed Ennachil, gérante de société, demeurant à F-54350 Mont-Saint-Martin, 14, rue Saint Fiacre.

2.- Est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Mustapha Cheglal, commerçant, demeurant à F-54350 Mont-Saint-Martin, 56, rue du Muguet.

3.- La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants, dont celle du gérant technique qui dispose d'un droit de co-signature obligatoire.

4.- Le siège social de la société est établi à L-4761 Pétange, 25, route de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Echternach, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Ennachil, F. Nia, M. Chegal, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 20 juin 2006, vol. 362, fol. 27, case 11. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé):* Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 30 juin 2006.

H. Beck.

(065718.3/201/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

**ELECTRIC POWER TOOLS EUROPE HOLDING B.V., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 104.600.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 106.608.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2006, réf. LSO-BS01482, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Signature.

(066650.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

**HABITAT CONSEIL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3236 Bettembourg, 12, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 43.961.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00125, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 10 juillet 2006.

HABITAT CONSEIL, S.à r.l.

Signature

(066652.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

**HBI NISSANSTRASSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R. C. Luxembourg B 117.549.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-second day of June.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

HBI HOLDING, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, incorporated under the name of KPI RETAIL PROPERTY 6, S.à r.l. by deed drawn up on 24 May 2005 by the Luxembourg Notary Joseph Elvinger, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, under number B 108.365.

The appearer for the above is here represented by Régis Galiotto, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated June 22nd, 2006.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of Incorporation of a private limited liability company («société privée à responsabilité limitée»):

### **Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration**

#### **Art. 1. Form - Corporate name**

There is formed a private limited liability company under the name HBI NISSANSTRASSE, S.à r.l., which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

#### **Art. 2. Registered office**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

#### **Art. 3. Object**

3.1 The Company's object is to invest in real estate directly or indirectly in Luxembourg and abroad and to acquire or sell or other disposition and to hold, directly or indirectly, interests in Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies»), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.3 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- act as limited partner in a German limited partnership;
- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;
- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;
- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law.

3.4 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

#### **Art. 4. Duration**

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

### **Chapter II.- Capital, Shares**

#### **Art. 5. Share capital**

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by two hundred fifty (250) shares of fifty Euro (EUR 50) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

#### **Art. 6. Shares' indivisibility**

Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

#### **Art. 7. Transfer of shares**

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

### Chapter III.- Management

#### Art. 8. Management

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, he/it will be referred to as the «Sole Manager». In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers («conseil de gérance») (hereafter referred to as the «Board of Managers»).

8.2 The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

#### Art. 9. Powers of the sole manager or of the board of managers

9.1 In dealing with third parties, the sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, without prejudice to articles 8 and 10 of the present Articles, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

#### Art. 10. Representation of the company

Towards third parties, the Company shall be, in case of a sole Manager, bound by the sole signature of the sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two Managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a sole Manager, by the sole Manager or, in case of plurality of managers, by any two Managers.

#### Art. 11. Delegation and agent of the sole manager or of the board of managers

11.1 The sole Manager or, in case of plurality of managers, any two Managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The sole Manager or, in case of plurality of managers, any two Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

#### Art. 12. Meeting of the board of managers

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager.

12.2 The board of managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the board of managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

### Chapter IV.- General meeting of shareholders

#### Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

## Chapter V.- Business year

### Art. 14. Business year

14.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

### Art. 15. Distribution right of shares

15.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

15.2 From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

15.5 Notwithstanding the preceding provisions, the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

## Chapter VI.- Liquidation

### Art. 16. Dissolution and liquidation

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

## Chapter VII.- Applicable law

### Art. 17. Applicable law

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31st December 2006.

#### *Subscription - Payment*

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

HBI HOLDING, S.à r.l. .... 250 Shares

Total: two hundred and fifty Shares ..... 250 Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500) corresponding to a share capital of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about 2,000 EUR.

#### *General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, HBI HOLDING, S.à r.l., representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as sole Manager of the Company for an undetermined period:

HBI, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, under number B 109.134.

In accordance with article 10 of the by-laws, the Company shall be bound by the sole signature of the sole Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the sole Manager.

2) The Company shall have its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.  
The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

HBI HOLDING, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée sous le nom de KPI RETAIL PROPERTY 6, S.à r.l. par un acte reçu le 24 mai 2005 par le notaire Joseph Elvinger, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 108.365.

La comparante ci-dessus est représentée par Régis Galiotto, juriste, résidant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 22 juin 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

### Titre 1<sup>er</sup>. - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

#### Art. 1<sup>er</sup>. Forme - Dénomination

Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de HBI NISSANSTRASSE, S.à r.l., qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

#### Art. 2. Siège social

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

#### Art. 3. Objet

3.1 L'objet de la Société est d'investir dans les biens immobiliers directement ou indirectement à Luxembourg ou à l'étranger et d'acquérir ou de vendre ou tout autre acte de disposition et la détention, directe ou indirecte, de tous intérêts dans des entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»), il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.3 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- agir en qualité d'associé commanditaire d'une société en commandite de droit allemand;
- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;
- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

3.4 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de participation financières.

**Art. 4. Durée**

La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Titre II.- Capital, Parts****Art. 5. Capital social**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de cinquante euros (50 EUR) chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».

5.2 Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

**Art. 6. Indivisibilité des parts**

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 7. Transfert des parts**

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

**Titre III.- Gérance****Art. 8. Gérance**

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le Gérant Unique. En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

**Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance**

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, sans préjudice des articles 8 et 10 des présents Statuts, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

**Art. 10. Représentation de la société**

Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout Gérant.

**Art. 11. Délégation et agent du gérant unique et du conseil de gérance**

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux Gérants peut/peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux Gérants détermine(nt) les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

**Art. 12. Réunion du conseil de gérance**

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 L'utilisation de la vidéoconférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

#### **Titre IV.- Assemblée générale des associés**

##### **Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes**

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote par écrit.

13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales.

#### **Titre V.- Exercice social**

##### **Art. 14. Exercice social**

14.1 L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

##### **Art. 15. Droit de distribution des parts**

15.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

15.2 Le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

15.5 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

#### **Titre VI.- Liquidation**

##### **Art. 16. Dissolution et liquidation**

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

#### **Titre VII.- Loi applicable**

##### **Art. 17. Loi applicable**

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

##### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

*Souscription - Libération*

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

HBI HOLDING, S.à r.l. .... 250 Parts Sociales

Total: deux cent cinquante Parts Sociales. .... 250 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) correspondant à un capital de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 2.000 EUR.

*Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, HBI HOLDING, S.à r.l., représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommée Gérant Unique de la Société pour une période indéterminée:

HBI, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 109.134.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature de son Gérant unique ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par son Gérant unique.

2.- Le siège social de la Société est établi au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, vol. 154S, fol. 14, case 12. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2006.

J. Elvinger.

(068590.3/211/418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2006.

**CHARLOTTE PROPERTIES, Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 35.765.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du vendredi 1<sup>er</sup> juin 2001*

A partir de l'exercice social commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2001, et conformément à la loi du 10 décembre 1998, le capital social de LUF 2.200.000,- est converti à EUR 54.536,58 puis augmenté par prélèvement sur les résultats reportés pour le porter à EUR 55.000,- représenté par 1.000 actions d'une valeur nominale de EUR 55,- chacune. Suite à cette résolution, l'Assemblée a constaté que seul l'article quatre des statuts de la société a été modifié et prendra la teneur suivante:

«**Art. 4.** Le capital social est fixé à cinquante-cinq mille euros (EUR 55.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cinquante-cinq euros (EUR 55,-) chacune. Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

CHARLOTTE PROPERTIES S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08444. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(066667.6//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

**IAM TRUST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.  
R. C. Luxembourg B 97.032.

L'an deux mille six, le deux juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Olivier Kuchly, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de IAM STRATEGIC S.A. une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg, section B numéro 101.930,

en vertu d'une procuration lui donnée à Luxembourg, le 30 mai 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée en même temps avec lui.

Laquelle personne comparante, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations.

*Exposé préliminaire*

1.- Que la partie comparante, la société IAM STRATEGIC S.A., prédésignée, est la seule et unique associée de la société IAM TRUST, S.à r.l., (la «Société») une société à responsabilité limitée, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 97.032, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 10 novembre 2003, publié au Mémorial C numéro 1318 du 10 décembre 2003 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois, suivant acte du notaire soussigné, en date du 12 mars 2004, publié au Mémorial C numéro 592 du 9 juin 2004;

2.- Que le capital social de la Société, s'élève à vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR) et se trouve représenté par mille (1.000) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, intégralement libérées et détenues toutes par la prédite société IAM STRATEGIC S.A.

Ceci exposé, la mandataire de l'associée unique, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII (relative aux sociétés à responsabilité limitée) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'objet social de la Société en supprimant la faculté donnée à la Société de prendre toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères.

*Deuxième résolution*

Afin de tenir compte de cette modification, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de reformuler le texte de l'article deux (2) comme suit:

**Art. 2.** «La société a pour objet l'exécution de prestations de nature juridique, comptable, fiscale et plus généralement financière sans qu'elle détienne pour autant des participations directes ou indirectes sous quelque forme que ce soit dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: O. Kuchly, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 juin 2006, vol. 903, fol. 99, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 juin 2006.

J.-J. Wagner.

(067080.3/239/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2006.

**IAM TRUST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.  
R. C. Luxembourg B 97.032.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 juin 2006.

J.-J. Wagner.

(067082.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2006.

**SYSTEM SOLUTIONS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Strassen.  
R. C. Luxembourg B 54.202.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire du 17 septembre 2004 que:

Monsieur Laurent Donckel démissionne de son poste d'administrateur.

Madame Haas Anne Marie, née le 21 janvier 1961 à Verviers (Belgique), demeurant à B-4840 Welkenraedt, 16, rue de France, est nommée nouvel administrateur. Le mandat prendra fin à lors de l'assemblée générale tenue en 2008 statuant sur les comptes annuels 2008.

La société EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A. avec siège social à L-1361 Luxemburg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, est nommée commissaire aux comptes. Son mandat prendra fin en 2008 lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2006, réf. LSO-BR03174. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067332.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2006.

**CGI INFORMATION SYSTEMS AND MANAGEMENT CONSULTANTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 65.344.

L'an deux mille six, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de CGI INFORMATION SYSTEMS AND MANAGEMENT CONSULTANTS S.A. (la «Société»), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

constituée originellement sous la dénomination de ATECHSYS S.A., suivant acte notarié du 6 juillet 1998, publié au Mémorial C numéro 702 du 30 septembre 1998.

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois, suivant acte dressé par le notaire soussigné, en date du 30 octobre 2001, acte décidant le changement de la raison sociale de la société de IMRGlobal LUXEMBOURG S.A. en celle adoptée actuellement, publié au Mémorial C numéro 527 du 4 avril 2002.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 65.344.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Line Schul, juriste, avec adresse professionnelle à Bertrange.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sabine Dessart, comptable, avec adresse professionnelle à Bertrange.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pierre Ange, comptable, avec adresse professionnelle à Bertrange.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Décision de la mise en liquidation de la Société.

2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

B) Que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social fixé actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide la dissolution anticipée de la Société CGI INFORMATION SYSTEMS AND MANAGEMENT CONSULTANTS S.A. prédésignée et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de nommer comme seul liquidateur de la Société: la société DEALISLE LTD, une société régie par les lois du Royaume-Uni, établie et ayant son siège social au 41 Chalton Street, Londres NW1 1JD (Royaume-Uni).

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées;
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise;
- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société;
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M.-L. Schul, S. Dessart, P. Ange, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 juin 2006, vol. 905, fol. 16, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 juin 2006.

J.-J. Wagner.

(066995.3/239/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2006.

**FELIJO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 54.358.

*Rectificatif du bilan 2002, réf. L060015136*

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2006, réf. LSO-BR05378, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Signature.

(066662.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

**ARLON PROPERTIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14F, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 30.551.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08979, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

FISOGEST S.A.

Signature

(066664.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

**F.G.P.S.S., FRUYTIER GROUP PURCHASE, SALES AND SERVICES, Société Anonyme,  
(anc. C.T.I.B., COMMERCE ET TRANSPORT INTERNATIONAL DE BOIS S.A.).**

Siège social: L-8218 Mamer, 2A, rue des Champs.

R. C. Luxembourg B 54.706.

L'an deux mille six, le vingt-neuf mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COMMERCE ET TRANSPORT INTERNATIONAL DE BOIS S.A. en abrégé C.T.I.B. S.A., ayant son siège social au 2A, rue des Champs, L-8218 Mamer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 54.706, constituée suivant acte notarié en date du 19 avril 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro

364 du 30 juillet 1996. Les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 7 janvier 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 245 du 21 mai 1997.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pierre Hoffmann, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Giovanna Galano, secrétaire de direction, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Filipe Alves, employé privé, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1.- Changement de la dénomination sociale de la Société en FRUYTIER GROUP PURCHASE, SALES AND SERVICES en abrégé F.G.P.S.S.

2.- Modification afférente du premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

3.- Suppression de la désignation de la valeur nominale des actions.

4.- Constatation de la conversion du capital social de la société de même que la comptabilité de la Société de francs luxembourgeois (LUF) en euros (EUR) au taux de conversion de 1,- EUR = 40,3399 LUF du capital social actuel de 1.250.000,- LUF en 30.986,69 EUR.

5.- Augmentation du capital social souscrit à concurrence de 13,31 EUR pour le porter de son montant actuel après conversion de 30.986,69 EUR à celui de 31.000,- EUR, par incorporation à concurrence de 13,31 EUR d'une partie du poste «résultats reportés» sans création ni émission d'actions nouvelles.

6.- Suppression des alinéas concernant le capital autorisé, venu à échéance et non renouvelé.

7.- Modification afférente de l'article 3 des statuts comme suit:

«Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.»

8.- Modification du dernier alinéa de l'article 6 des statuts comme suit:

«Vis-à-vis des tiers, la société est engagée soit par la signature conjointe de deux Administrateurs, soit par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs, soit par la signature individuelle ou conjointe de personnes à qui un pouvoir spécial individuel ou général a été conféré par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir. Toutefois, pour toutes les opérations entrant dans le cadre des activités soumises à l'autorisation préalable du Ministère des Classes Moyennes, la société devra toujours être engagée par la signature conjointe d'un Administrateur et de la personne au nom de laquelle ladite autorisation est délivrée.»

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la dénomination sociale de la Société en FRUYTIER GROUP PURCHASE, SALES AND SERVICES en abrégé F.G.P.S.S.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>. (premier alinéa).** «Il existe une société anonyme sous la dénomination de FRUYTIER GROUP PURCHASE, SALES AND SERVICES en abrégé F.G.P.S.S.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire constate que par suite du basculement à l'euro, le capital social souscrit de la Société, de même que la comptabilité et les livres de la Société se trouvent désormais exprimés en euros (EUR) et que par conséquent le capital social souscrit actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) se trouve converti au taux de conversion de 1,- EUR = 40,3399 LUF, en capital d'un montant de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (30.986,69 EUR).

*Quatrième résolution*

L'Assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social à concurrence de treize euros trente et un cents (13,31 EUR) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (30.986,69 EUR) à trente et un mille euros (31.000,- EUR) par incorporation à concurrence de treize euros trente et un cents (13,31 EUR) d'une partie du poste «résultats reportés» et sans création d'actions nouvelles.

La preuve de l'existence du compte «résultats reportés» a été rapportée au notaire instrumentant sous forme d'un bilan de la Société, arrêté au 31 décembre 2005, qui le reconnaît expressément.

Le bilan restera annexé au présent procès-verbal.

*Cinquième résolution*

En conséquence des trois dernières résolutions, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier en conséquence l'article 3 des statuts de la Société pour lui donner à l'avenir la teneur suivante:

**Art. 3.** «Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions, sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.»

Les dispositions relatives au capital autorisé sont supprimées dans l'article 3 des statuts, comme la période des cinq ans pour laquelle le Conseil d'Administration a été autorisé à augmenter le capital souscrit est venue à expiration.

*Sixième résolution*

L'Assemblée générale extraordinaire décide de modifier le dernier alinéa l'article 6 des statuts comme suit:

«Vis-à-vis des tiers, la société est engagée soit par la signature conjointe de deux Administrateurs, soit par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs, soit par la signature individuelle ou conjointe de personnes à qui un pouvoir spécial individuel ou général a été conféré par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir. Toutefois, pour toutes les opérations entrant dans le cadre des activités soumises à l'autorisation préalable du Ministère des Classes Moyennes, la société devra toujours être engagée par la signature conjointe d'un Administrateur et de la personne au nom de laquelle ladite autorisation est délivrée.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à environ mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: P. Hoffmann, G. Galano, F. Alves, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 juin 2006, vol. 903, fol. 92, case 2. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff (signé):* Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 juin 2006.

J.-J. Wagner.

(068694.3/239/114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2006.

**F.G.P.S.S., FRUYTIER GROUP PURCHASE, SALES AND SERVICES, Société Anonyme,  
(anc. C.T.I.B., COMMERCE ET TRANSPORT INTERNATIONAL DE BOIS S.A.).**

Siège social: L-8218 Mamer, 2A, rue des Champs.

R. C. Luxembourg B 54.706.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 juin 2006.

J.-J. Wagner.

(068695.3/239/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2006.